

HUSSER Eric Tél: 06.18.93.38.28.
6, rue Rittweg
68970 ILLHAEUSERN.

Propriétaire de la parcelle située section F N° 100/24 à droite de la rue Rittweg, je conteste le projet d'aménagement de la zone 1 AU entrant dans le PLU. Ce projet prévoit l'élargissement de la rue Rittweg de 3m en prenant 1,50m de chaque côté. Cet élargissement de la voie a pour conséquence de réduire ma propriété de 1,50m sur une longueur de plus de 100m! Or, je constate que la zone 1 AU est limitée qu'à la partie gauche de la rue Rittweg ce qui est tout à fait infondé.

Il serait judicieux de profiter de la voie déjà existante Rue Rittweg pour y aménager côté droit des terrains de construction.

Le projet actuel réduira considérablement ma propriété; par conséquent je souhaite une compensation qui doit se traduire par l'intégration de la parcelle section F N° 100/24 dans le PLU, ce qui permettra peut être à mes enfants de s'établir plus tard à ILLHAEUSERN.

L'extension du PLU étant limitée, il suffirait de réduire la partie gauche située à l'ouest de la zone 1 AU afin d'intégrer une partie du côté droit de la rue Rittweg dans le PLU.

Pourquoi ne pas intégrer dans le PLU une bande d'environ 20m longeant le côté droit de la rue Rittweg ce qui permettrait à chaque propriétaire de pouvoir bénéficier d'un terrain de construction

avec un accès direct sur la rue Rittweg?

Fait à ILLHAEUSERN le 15. mai 2017

~~Y. Ullmann~~

HUSSER Christine née SCHNEIDER 03-89-71-86-91.
6, Rue Rittweg
68970 ILLHAEUSERN

SCHNEIDER Jean-Marc 03 89-71-83-26.
5, Rue Loechermatten
68970 ILLHAEUSERN

~~[Signature]~~

SCHNEIDER Anita 06-85-81-06-65
8, Rue des Jonquilles
68770 ANNERSCHWIHR

Propriétaires indivis des parcelles situées au "Waldelé" Section F N° 20 et 21 actuellement en zone N Aa, nous vous faisons part de notre désaccord par rapport à ce nouveau projet d'aménagement de la zone 1 AU du PLU. Ce projet limité uniquement au côté gauche de la rue Rittweg est à notre avis déséquilibré et injuste. Pour mener à bien le projet, il est prévu d'élargir la rue Rittweg en prenant 1,50m de chaque côté de la voie. Alors pourquoi privilégier les propriétés situées à gauche de la rue et spolier les propriétaires à droite de la rue Rittweg?

Nous souhaitons qu'une partie de la zone droite dite "Waldelé" rentre dans le PLU. Consueints que